



**Amicale des
Sapeurs-pompiers**
des Montagnes neuchâtelaises

Sap'info

N° 1/2005

Sommaire

Le mot du président	p. 3
Procès-verbal de l'assemblée générale 2005 de l'"ASPMN"	p. 4
Match au loto du 19 décembre 2004	p. 14
Sortie cartes et boules 2005	p. 15

BAR - RESTAURANT
La Cheminée



Spécialités au feu de bois
Restauration chaude jusqu'à la fermeture
Au bar : cocktails et grand choix de whiskys

Rue de la Charrière 91
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 968 62 87
www.lacheminnee.ch

MENU DU CHEF

**ESCALOPE DE FOIE GRAS POELEE
AVEC SA GARNITURE**

FILET DE BŒUF A LA CHEMINEE
SAUCE MORILLES
POMMES FRITES MAISON
LEGUMES DU MARCHE

PLATEAU DE FROMAGES

PARFAIT DAMASSINE MAISON

Fr. 85.00

Le mot du président

Cher(es) amis(ies), membres de l'amicale,

Pour mon premier billet du président, je remercie l'ensemble du comité pour tout le travail effectué à ce jour.

Un merci particulier à Steeve Franchon qui n'as pas compté les heures consacrées au bon fonctionnement de notre amicale et qui a repris le poste d'assesseur.

Le bilan de l'année dernière est, à mon avis, positif. Mais mon principal souci reste le risque de démissions de membres suite à la réorganisation des renforts volontaires au sein du SIS.

Je tiens juste à vous rappeler que l'amicale a pour but de réunir des gens animés par la même passion, que vous soyez encore engagés ou non dans un corps de sapeurs-Pompiers, vous êtes et resterez toujours les bienvenus parmi nous.

Le comité est prêt à revoir, si la demande s'en fait sentir, l'organisation de manifestations plus axées sur notre activité.

Ceci dit, je remercie l'Assemblée Générale de la confiance témoignée en me nommant au poste de président.

Je tiens aussi à présenter des excuses, suite aux propos que j'ai tenu au cours de cette assemblée, propos qui ont pu choquer certaines personnes.

Les buts que je me fixe sont les suivants :

Renforcer notre amicale

-

Entretenir les liens qui nous unissent

-

Organiser des manifestations intéressantes à prix raisonnables

Sachez que le comité est à votre disposition pour d'éventuelles propositions, remarques ou discussions.

(honteuses ou pas !)

En attendant le plaisir de vous rencontrer lors d'une ou de toutes nos futures manifestations, soyez assurés chers(es) amis(ies), membres de l'amicale de toute mon amitié.

Votre président

Claude-Alain Beutler

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2005 DE L' "ASPMN"

Jeudi 17 mars 2005 à 19h30 à
l'Hôtel des Endroits, La Chaux-de-
Fonds.

Ordre du jour :

Annexe 1 du présent procès-verbal.

L'assemblée est ouverte à 19:37
par Monsieur Steeve FRANCHON,
Président de l'ASPMN, qui souhaite
la bienvenue aux membres
présents.

Il revient en préliminaire sur l'ordre
du jour, s'excusant à propos de
l'oubli dans ce dernier d'une
rubrique concer-nant la nomination
du Comité et qu'il convient de
rajouter en position "4b". Le
Président demande si quelqu'un
s'oppose à cette modification, mais
personne ne se fait entendre.
L'ajout de ce point est donc
accepté par un levé de main.

Il signale en outre que le procès
verbal de la présente assemblée
sera rédigé par Monsieur Ludovic
STAUFFER, le préposé officiel à ce
poste, Monsieur Jean-Marie
RÖTHLISBERGER, étant absent et
excusé.

1. Appel et nomination des scruta-
teurs

Le Président procède à la nomina-
tion des scrutateurs, conformément
à l'article 8 des statuts de l'ASPMN.
Sont désignés Messieurs Denis
CATTIN et Mario FEDI.

On dénombre 24 membres
présents (23 au moment de l'ouver-
ture de l'assemblée, plus Monsieur
Christian RACCORDON qui arrive
quelques minutes plus tard). La
liste des personnes présentes et
excusées figure en annexe 2 du
présent procès-verbal.

2. Procès-verbal de l'assemblée
générale du 14 mars 2004

Ledit procès verbal est paru dans le
Sap'Info (voir édition 2/2004). Le
Président suggère donc de renon-
cer à sa lecture. Cette proposition
ne rencontre aucune opposition et
le procès verbal est accepté à l'u-
nimité par levé de main.

3. Correspondance et affaires
courantes

Le Président indique que le
classeur regroupant tous les docu-
ments en question est à disposition
des membres souhaitant en pren-
dre connaissance.

Il tient à remercier le Secrétaire à la correspondance - Monsieur Marc SCHAFFROTH - ainsi que les personnes lui donnant de temps à autres un coup de main, pour l'excellent travail réalisé.

4a. Admissions, démissions, exclusions, décès

Le Secrétaire à la correspondance fait tout d'abord part à l'assemblée de cinq demandes d'adhésions; il s'agit de Messieurs Matthieu BODET, Raffael BONORA, Grégory DUC, Francis SIPP et Thierry VOILLAT (ce dernier, absent, étant excusé). Ces 5 demandes d'adhésion sont acceptées par l'assemblée par acclamation.

Sept membres ont démissionné de l'ASPMN depuis la dernière assemblée générale. Pour plus de détails, la liste des demandes d'adhésions, des démissions et des décès figure en annexe 3 du présent procès-verbal. Le secrétaire fait part de la crainte qu'a eue le Comité de recevoir beaucoup de démissions de volontaires actifs suite aux restructurations récemment effectuées au sein du bataillon, et à l'amalgame qui aurait pu se faire avec l'ASPMN. Force est de constater que tel n'a pas été le cas, puisqu'un seul des démissionnaires est concerné par ces changements.

Dix-neuf membres sont proposés à l'exclusion suite au non paiement

de leurs cotisations, conformément disposition prévues dans les statuts. Pour plus de détails, la liste des propositions d'exclusions figure en annexe 4 du présent procès-verbal. Après lecture des noms des membres incriminés, leur exclusion est acceptée à l'unanimité par levé de main.

Monsieur Marc SCHAFFROTH annonce pour terminer le décès en début d'année de Monsieur Michel NUSS-BAUM, membre de l'ASPMN. Une minute de silence est respectée par l'assemblée en sa mémoire ainsi qu'en celle de Madame Grisel, épouse d'un autre membre et qui vient de nous quitter elle aussi.

4b. Nomination des membres du Comité

Les membres du Comité de l'ASPMN étant élus pour 2 ans, il est d'actualité de procéder à leur nomination.

Le vice-président Monsieur Claude-Alain BEUTLER prend alors la parole pour donner à l'assemblée lecture de la lettre de démission qu'il a reçue le 3 février dernier du président Monsieur Steeve FRANCHON (voir annexe 5 du présent procès-verbal).

Poste de Caissier

Personne dans l'assemblée ne se porte candidat. Monsieur Sylvain JOCCALLAZ, caissier actuel, a fait part de son souhait de continuer à ce poste. Le seul candidat est réélu à l'unanimité par levé de main.

Poste de Secrétaire à la Correspondance

Personne dans l'assemblée ne se porte candidat. Monsieur Marc SCHAFFROTH, secrétaire à la correspondance actuel, a fait part de son souhait de continuer à ce poste. Le seul candidat est réélu à l'unanimité par levé de main.

Poste de Secrétaire aux Verbaux

Personne dans l'assemblée ne se porte candidat. Monsieur Jean-Marie RÖTHLISBERGER (absent et excusé), secrétaire aux verbaux actuel, a fait part de son souhait de continuer à ce poste. Le seul candidat est réélu à l'unanimité par levé de main.

Poste de Responsable du Journal

Personne dans l'assemblée ne se porte candidat. Monsieur Marco Terranova, responsable du journal actuel, a fait part de son souhait de continuer à ce poste. Le seul candidat est réélu à l'unanimité par levé de main.

Poste de Responsable des Sports

Personne dans l'assemblée ne se porte candidat. Monsieur Olivier

Floc'h, "ministre" des sports actuel, a fait part de son souhait de continuer à ce poste. Le seul candidat est réélu à l'unanimité par levé de main.

Poste de Premier Assesseur

Personne dans l'assemblée ne se porte candidat. Le soussigné, assesseur actuel, a fait part de son souhait de continuer à ce poste. Le seul candidat est réélu à l'unanimité par levé de main.

Poste de Second Assesseur (vacant)

Personne dans l'assemblée ne se porte candidat. Monsieur Steeve FRANCHON, président démissionnaire, a fait part de son intérêt pour ce poste, pour ainsi apporter son savoir et son soutien au Comité. Le seul candidat est élu à l'unanimité par levé de main.

5. Membres honoraires

Monsieur Marc SCHAFFROTH procède ensuite à la nomination des nouveaux membres honoraires (voir annexe 6 du présent procès-verbal), en conformité avec l'article 8 des statuts de l'ASPMN. Il y en a trois cette année:

Monsieur Gilbert LESQUEREUX, 30 ans de sociétariat, reçoit son certificat.

Monsieur Gérald WINKLER, absent et non excusé, recevra son certificat ultérieurement..

Monsieur Jean-Pierre BILL, absent pour cause d'hospitalisation et excusé, recevra son certificat des mains de Monsieur Marc SCHAFROTH qui lui rendra visite.

6. Rapports annuels

6a. Rapport du Président

Notre bien-aimé Président donne lecture de son rapport à l'assemblée (voir annexe 7 du présent procès-verbal). Il fait notamment un bilan des activités de l'ASPMN en 2004, annonçant à cette occasion que Monsieur Bruno PELLEGRINELLI et son épouse ne souhaitent plus assurer la préparation du repas lors du Rallye-Torrée (après avoir tout de même œuvré à cette tâche durant plus de 10 ans!); ceci pour pouvoir enfin goûter eux aussi au plaisir de résoudre les multiples énigmes préparées chaque année par des organisateurs de plus en plus tordus.

Un appel est donc lancé aux membres pour leur trouver un remplaçant et assurer ainsi la pérennité de cette manifestation dans sa forme actuelle - qui soit dit au passage remporte toujours un très grand succès.

Le président est applaudi par l'assemblée.

6b. Rapport du Caissier

Le Caissier donne à son tour lecture de son rapport à l'assemblée (voir annexe 8 du présent procès-verbal). Rele-vons ici que l'année 2004 fut un exercice quelque peu particulier, puisque le poste de caissier était vacant depuis quelques mois lorsque Monsieur Sylvain JOCCALLAZ a repris les rennes. Il n'y avait en outre pas de budget pour 2004, pour les mêmes motifs. On notera également (et surtout) que l'exercice en question a été bénéficiaire.

Le caissier est applaudi par l'assemblée. Il précise pour terminer que la comptabilité est tenue à la disposition de tout membre qui souhaiterait la consulter.

6c. Rapport des Vérificateurs des Comptes

Monsieur Frédéric HAINARD donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes (voir annexe 9 du présent procès-verbal), en son nom et en celui de Monsieur Xavier HUTHER, absent et excusé. Notons essentiellement ici que le travail du caissier a été très apprécié, notamment par sa démarche de comptabilisation du matériel de l'ASPMN (ordinateur). Il est demandé à l'assemblée de donner décharge de l'exercice 2004 au caissier.

La décharge lui en est donnée à l'unanimité par levé de main.

**É
L
E
C
T
R
I
C
I
T
É**

S **STEEVE**

RANCHON Sàrl

BREVET FÉDÉRAL

**COURANT FORT
DÉPANNAGE
TÉLÉPHONE
PARATONNERRE
 DÉTECTION INCENDIE**

**LA COMBE-JERNNERET 3
2400 LE LOCLE
TEL 032.932.30.01
FAX 032.932.30.02
NAT 078.738.40.01**

*Vendre, louer, gérer vos biens immobiliers :
c'est notre métier !*

GÉRANCE CHARLES BERSET SA

Rue Jardinière 87
2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032-910.92.22



Gérance et courtage d'immeubles, administration de PPE

Q

QUALITÉ DU BOUCHER

GRUNDER S.A.
boucherie-charcuterie

Place du Marché - 2300 La Chaux-de-Fonds - Tél. 032 968 35 40 - Fax 032 968 33 57

À votre service depuis 1945

Le président demande ensuite à l'assemblée de donner décharge des vérifications des comptes aux concernés.

La décharge leur en est donnée à l'unanimité par levé de main.

Aucune élection de vérificateurs des comptes n'étant requise cette année, Messieurs Frédéric HAINARD et Xavier HUTHER garderont leur fonction pour l'exercice en cours.

6d. Budget 2005

Le Caissier présente son budget pour l'année 2005 (voir annexe 10 du présent procès-verbal). Il est approuvé à l'unanimité par levé de main.

6e. Cotisations 2005

Le Président et le Caissier proposent de maintenir les cotisations à 25.-, compte tenu de l'exercice 2004 bénéficiaire et du budget 2005 bien ficelé.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par levé de main.

7. Match au loto

Monsieur Marc SCHAFROTH prend la parole à ce sujet. Il précise tout d'abord que 2 matchs au loto ont eu lieu en 2004, mais le premier a eu lieu avant l'assemblée générale 2004 et a déjà été dis-

cuté; il n'y reviendra donc pas ce soir.

Il précise qu'il a vraiment du plaisir à travailler pour l'ASPMN lorsque les choses se déroulent aussi bien que lors du match au loto de décembre dernier. Cette manifestation s'est clôturée sur un bénéfice de CHF 6766.55.

Le procédé a été revu suite aux mauvais résultats du loto précédent. Il avait fait au Comité 3 propositions, et celle qui a été retenue était un peu plus risquée, mais a porté ses fruits. Il soulève qu'au niveau de la publicité, la formule retenue consistait à acheter une demi page dans l'Impartial pour l'annonce, incluant 11 publicités pour des sponsors, et s'autofinanciant par ce biais. Les affiches ont elles aussi été autofinancées. Finalement, la date elle-même était très favorable (seul match pour le mois de décembre sur La Chaux-de-Fonds, dernier de l'année, juste avant Noël mais après la période de paie).

Monsieur Marcel DUCOMMUN intervient alors et relate un épisode dudit match au loto, durant lequel un des crieurs - durant sa pose - a joué et gagné un carton de CHF 1000.-. Il s'indigne de ce fait qu'il juge scandaleux, indiquant qu'il a entendu beaucoup de personnes déclarant qu'elles ne reviendraient plus à un loto de l'ASPMN pour

cette raison.

Monsieur Marc SCHAFFROTH lui indique que cet incident a été discuté le soir même devant toute l'assistance, que le crieur incriminé a pris la parole et a donné lecture du règlement communal pour démontrer que les crieurs avaient, eux aussi, le droit de participer lorsqu'ils ne "crient" pas.

Monsieur Marcel DUCOMMUN indique qu'à l'époque où il se chargeait de matchs au loto, il excluait d'office du jeu les crieurs et autres membres de l'organisation de l'événement. Il demande ensuite si les contrôles nécessaires ont été faits pour vérifier s'il ne s'agissait pas là d'un cas de tricherie.

Monsieur Marc SCHAFFROTH explique que le système électronique utilisé ne laisse aucune place à la tricherie, et que les numéros ne figurent même pas sur les pions qui sont tirés par le crieur. De plus, un numéro de contrôle permet sans équivoque de vérifier qu'il n'y a pas eu de fraude. Monsieur Denis CATTIN appuie ces dires, et indique qu'il a lui-même vérifié que tout était en règles.

Monsieur Marc SCHAFFROTH clôt la discussion en indiquant qu'il ne peut rien faire au niveau du règlement, mais qu'il soulèvera la question devant le GSL (Groupement des Sociétés Locales) lors du prochain tirage des matchs au loto.

8. Journal

Monsieur Marco TERRANOVA commence par déclarer qu'il ne s'en sort plus avec un nombre variable d'éditions annuelles du Sap'Info. Il a donc décidé dorénavant de fixer le nombre de parution à deux par années.

Monsieur Christian RACCORDON propose qu'on applique un volume variable, en fonction de la matière reçue par le responsable avant parution.

9. Divers

Le Président signale un changement de date au sujet de la soirée Méchoui, en raison d'une indisponibilité des cuisiniers à la date originellement prévue. En lieu et place du vendredi 17 juin 2005, la soirée Méchoui aura lieu le vendredi 24 juin 2005.

Monsieur Claude-Alain BEUTLER remercie l'assemblée pour sa toute fraîche élection au poste de Président. Mais il relève son inquiétude puisque le Comité reste composé des mêmes membres (rocade des postes unique-ment). D'ici à deux ans, il se pourrait que certains membres souhaitent se retirer du Comité, et dans ce cas, il demande d'ores et déjà à chacun de se faire une réflexion sur son éventuelle adhésion audit Comité. Il relève ensuite que ce n'est qu'un tout petit noyau de membres qui participe

régulièrement aux manifestations. Il invite tout un chacun à s'impliquer plus souvent dans ce genre d'événements. Pour terminer, il encourage tout le monde à resserrer les liens avec les volontaires qui ont été rejetés durant la réorganisation du SIS, afin que ceux-ci ne démissionnent pas en bloc de l'ASPMN.

Monsieur Marc SCHAFROTH prend la parole pour donner quelques précisions sur un épisode houleux survenu durant l'assemblée générale du GSL (Groupement des Sociétés Locales), et durant lequel il s'est senti obligé d'intervenir (de "sortir les griffes" selon ses propres termes) au nom de l'ASPMN. Malheureusement, le président du GSL est également un membre de notre Amicale, ce qui n'a pas facilité les choses. Il indique ensuite qu'une assemblée extraordinaire du GSL aura prochainement lieu pour la nomination d'un caissier (poste actuellement vacant), et que la candidature est ouverte aux membres de l'ASPMN, comme pour toute autre association affiliée au GSL. Pour terminer, il explique que des démarches sont en cours entre le GSL et le Conseil Communal pour offrir des alternatives à la Maison du Peuple pour l'organisation des matchs au loto, mais que les solutions actuellement proposée ne sont pas compétitives et / ou inadaptées.

Monsieur Frédéric HAINARD revient sur les propos de Monsieur Claude-Alain BEUTLER, souhaitant rebondir sur ses déclarations relatives au manque d'intérêt des membres à faire partie du Comité. Il "la trouve saumâtre" puisque ce point ne figurait justement pas - par erreur - à l'ordre du jour de la présente assemblée, se référant au jeu de "chaises musicales" présenté ce soir à des membres qui ne savaient pas forcément qu'une telle réélection aurait lieu. Monsieur Claude-Alain BEUTLER réplique que le terme de deux ans fait partie intégrante des statuts de l'ASPMN, et que "nul n'est censé ignorer nos statuts", non sans une certaine touche d'ironie. Il déclare pour terminer que le Comité est pleinement disposé à créer de manière transitoire un 10ème poste en son sein pour quiconque émettrait le souhait d'y adhérer au cours du mandat qui débutera à la suite de la présente assemblée.

Monsieur Mario FEDI propose pour limiter les frais d'envoi de faire parvenir le courrier sous format électronique aux membres disposant d'une adresse de messagerie, comme cela se fait déjà à merveille dans une société dont il a la charge. Monsieur Marc SCHAFROTH lui réplique en donnant l'exemple des professionnels du SIS qui re-çoivent les courriers dans leur case personnelle, et que certains se sont plaint de cette



Têtes multibroches
FAZ



Etampes
Découpages
Travaux sur presse

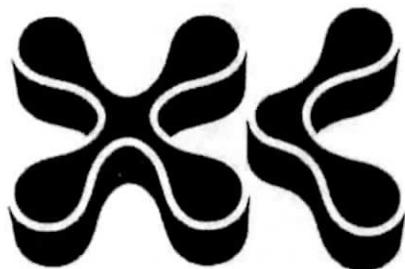


Frappe de cadrans



Jeanrenaud SA

Alexis-Marie Paget 72
2305 La Chaux-de-Fonds
☎ 032 / 967 95 00
☎ 032 / 967 95 10



XL BOWLING

18 pistes - Restaurant - Squash
Billards - Salle de jeux - Bar

BON Pour une
partie gratuite

Valable du LUNDI au JEUDI jusqu'au: 31.03.2005
(A l'exception des jours fériés et des veilles de fêtes)

Amicale des Sapeurs-pompiers des Montagnes neuchâteloise

50, rue L.-J.-Chevrolet
2300 La Chaux-de-Fonds

Tél. : 032 925 96 24
<http://www.xlbowling.ch>

cette façon de procéder. Le Président ajoute que lors d'un recensement il y a 2 ans, 60 adresses email avaient été recueillies, mais qu'à ce jour déjà 20 d'entre-elles n'existent plus sans qu'on en ait eu connaissance. Son intervention est donc faite dans le sens de prouver le manque de fiabilité d'un tel système. Il indique pour terminer que le Comité a déjà débattu à maintes reprises de ce sujet, et qu'on ne perd pas de vue cette option permettant sans nul doute des économies. Monsieur Sylvain JOCCALLAZ explique en outre qu'une mesure sera prise immédiatement et consistera en un groupement des envois.

L'assemblée est levée par le Président à 20:37.

Ainsi fait au Locle en un exemplaire le 27 mars 2005, sur la base des notes personnelles du soussigné. Une copie du fichier informatique est transmise à Monsieur Marco TERRANOVA en vue d'une distribution par le biais du journal.

Ludovic Stauffer

Documents annexés à l'original :

Annexe 1	Ordre du jour de l'assemblée générale statutaire 2005 de l'ASPMN
Annexe 2	Liste des personnes présentes et excusées
Annexe 3	Liste des demandes d'adhésions, des démissions et des décès
Annexe 4	Liste des propositions d'exclusions
Annexe 5	Lettre de démission du Président
Annexe 6	Liste des nouveaux membres honoraires
Annexe 7	Rapport du Président
Annexe 8	Rapport du Caissier
Annexe 9	Rapport des Vérificateurs des Comptes
Annexe 10	Budget 2005

MATCH AU LOTO DU 19 DECEMBRE 2004

Le 19 décembre 2004 à 16h00 s'est déroulé le match au loto de l'ASPMN. Très vite, il a fallu se rendre à l'évidence, un seul point de vente des abonnements n'allait pas suffire. Il a fallu ouvrir une seconde caisse afin de commencer le match à l'heure. Ajouter des tables et redoubler de vitesse dans la mise en place de la salle et pour le service de boissons et sandwiches.

30 tours payants, 1 tour gratuit, une royale hors abonnement et 1 tour du malchanceux étaient annoncés. Quelques surprises attendaient les joueurs durant le match. Dans une atmosphère détendue et agréable, le jeu a débuté.

La malchanceuse a gagné un bon à l'hôtel des Trois Rois au Locle et une montre.



Durant le match, une personne dont le numéro d'abonnement a été tiré au sort, a gagné 7 bons pour des pizzas au feu de bois au restaurant du XL Bowling. Plus tard, deux dames ont répondu et prouvé qu'elles avaient leur anniversaire le 19 décembre. Elle ont reçu chacune 50.- de bons d'achat.

Peu avant la fin du match, nous avons joué un tour supplémentaire uniquement carton car une personne prise entrain de triché s'est vu annulé sont gain. C'est ce dernier qui a été rejoué.

Si l'organisation d'une telle manifestation demande beaucoup de travail, le résultat apporte une grande satisfaction. Ce match a rapporté près de 7'000.- de bénéfice.

Je tiens à remercier très sincèrement toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont apporté leur aide et leur soutien au bon déroulement de ce match.

Je vous donne dors et déjà rendez-vous pour la prochaine édition dont la date n'est pas encore connue.

Le secrétaire correspondance
Organisateur du match
Marc Schafroth

SORTIE CARTES ET BOULES 2005

Le 28 mai dernier s'est déroulé la sortie cartes et boules version 2005. Une fois de plus, les joueurs de cartes n'étaient pas assez nombreux pour ouvrir un match. Les inscrits ont donc rejoint les joueurs de boules.

A 18h00, les participants se sont retrouvés au XL Bowling, eh oui on innove, pour se livrer à un tournoi de bowling dans la joie et la bonne humeur. Habitude pour certain, nouveauté pour d'autres, la compétition qui se déroulait en deux parties a donné du plaisir à chacun (e).

On rigole et on se détend...



Au terme de ce tournoi convivial, les participants se sont rendus sur la terrasse du restaurant du bowling où un repas sympathique les attendait. (Croûte forestière ; bœuf bourguignon, pommes mousseline, tomates provençales ; vacherin glacé).

Vu le temps agréable et la température estivale, la nuit était bien entamée lorsque les derniers ont

regagné leur foyer.



J'ai gagné les yeux fermés se dit Bonora

Le classement est le suivant :

1er R. Bonorat 303 pts ; 2ème D. Cattin 262 pts ; 3ème T. Hild 250 pts ; puis F. Bouquet 240 pts ; G. Ruchet 230 pts ; P. Leuthold 21 pts ; M. Terranova 207 pts ; T. Voillat 201 pts ; J. Rey 197 pts ; Ch. Huguenin 193 pts ; N. Desaulles 163 pts ; P. Giacomini 153 pts ; M. Ryter 130 pts. Hors concours, l'organisateur avec 346 pts.

Un grand merci au XL Bowling (salle de jeu et restaurant) pour leur gentillesse et aux participants pour la bonne humeur qui a régné durant cette fin de journée.

A tous je donne rendez-vous l'année prochaine.

L'organisateur :

M. Schafroth

Adresses utiles

ASPMN

Case postale 1331, 2301 La Chaux-de-Fonds

Claude Alain Beutler *président*

Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 968 96 22

Bruno Cattaneo *vice-président*

Georges-Perrenoud 11, 2400 Le Locle, tél. 032 931 36 34

Sylvain Jocallaz *caissier*

XXII Cantons 46, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 913 12 35
jocallaz@swissonline.ch

Jean-Marie Röthlisberger *secrétaire aux verbaux*

Nord 175, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 079 669 46 93
jean-ma@caramail.com

Marc Schafroth *secrétaire correspondance*

Crêtets 141, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 926 00 44
marcassin@swissonline.ch

Olivier Floc'h *ministre des sports*

Champ-du-Nord 80, 2416 Les Brenets, tél. 032 931 08 31
famille.olivier.floch@bluewin.ch

Marco Terranova *responsable du journal*

Progrès 39, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 079 772 40 08
m.terranova@berset-gerance.ch

Ludovic Stauffer *assesseur*

Côte 21, 2400 Le Locle, tél. 032 931 05 08
staufferl@bluewin.ch

Amicale des Sapeurs-Pompiers des Montagnes neuchâtelaises
Rue du Châtelot 9
Case postale 1331
2301 La Chaux-de-Fonds